

Délibération n°2024-04-023

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 34	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

Ont donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participent aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS ELIES Valérie, Conseillère aux Décideurs Locaux

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que l'article L. 2311-5 concernant l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-04-022 du 9 avril 2024 approuvant les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes (Ordures ménagères, Equipôle, Immobilier d'entreprises, Zones d'activités) ;

Considérant que l'affectation du résultat doit être conforme aux règles définies par l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales. Elle sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au R002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions ;

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Affecte les résultats tels que présentés ci-dessous :**

Budget principal

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	5 061 833,99
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	569 160,10
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	367 075,32
moins	-
dépenses	3 357 670,90
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	2 990 595,58
e. Besoin en financement = d - c	2 421 435,48
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	2 421 435,48
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	2 640 398,51

Affecter le résultat de fonctionnement de 5 061 833,99 € comme suit :

- 2 421 435,48 € au R1068 pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 2 640 398,51 € au R002 en excédent de fonctionnement reporté.

Budget annexe ordures ménagères

a. Excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice	1 023 085,40
b. Solde d'exploitation de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	409 888,29
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	492 298,74
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	492 298,74
e. Besoin en financement = d - c	82 410,45

AFFECTATION	
1. Au 1064 (affectation prioritaire en réserve réglementée à hauteur des plus-values nettes de cession)	20 000,00
2. Au 1068 (affectation en réserve pour le surplus du besoin de financement)	62 410,45
2. Au R002 pour le solde (excédent d'exploitation reporté)	940 674,95

Affecter le résultat de fonctionnement de 1 023 085,40 € comme suit :

- 20 000,00 € au R1064 en priorité, à hauteur des plus-values nettes de cession, pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 62 410,45 € au R1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,
- 940 674,95 € au R002 en excédent d'exploitation reporté.

Budget annexe Equipôle

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	50 037,54
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	169 141,08
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	0
e. Besoin en financement = b + d	169 141,08
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	50 037,54
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	0

Affecter le résultat de fonctionnement de 50 037,54 € comme suit :

- 50 037,54 € au R1068 pour permettre la couverture, en partie, du besoin de financement de la section d'investissement.

Budget annexe immobilier d'entreprises

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	176 505,95
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	60 277,26
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	0
e. Besoin en financement = b + d	60 277,26
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	176 505,95

Affecter le résultat de fonctionnement de -176 505,95 € comme suit :

- 176 505,95 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.

Budget annexe zones d'activités

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	372 758,01
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	383 410,42
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2023	0
e. Excédent de financement = b + d	383 410,42
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	372 758,01

Affecter le résultat de fonctionnement de -372 758,01 € comme suit :

- 372 758,01 € au D002 en déficit de fonctionnement reporté.

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.

Le Président,
Henri BILLON.



